

VIEL & Cie
Délégations financières

Type de délégation	AGE	Echéance	Montant autorisé	Utilisation en 2019
Augmentation de capital (délégation globale de compétences avec maintien du DPS)	11-juin-19	AGO 2020	€ 10 000 000	-
Augmentation de capital (délégation globale de compétences avec suppression du DPS)	11-juin-19	août-20	€ 10 000 000	-
Augmentation de capital (délégation globale avec suppression du DPS-Art-L411-2,II CME)	11-juin-19	août-21	€ 10 000 000	-
Augmentation de capital par incorporation de réserves	11-juin-19	AGO 2020	€ 5 000 000	
Augmentation de capital par émission de BSA (avec maintien du DPS)	11-juin-19	août-21	€ 30 000 000	-
Augmentation de capital par attribution d'actions gratuites, existantes ou à créer	14-juin-18	août-20	€ 1 550 514	
Augmentation de capital par émission de BSA (en cas d'offre publique)	11-juin-19	déc-20	€ 10 000 000	-
Augmentation de capital (attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions)	14-juin-18	AGO 2021	€ 1 550 514	
Réduction de capital (annulation d'actions)	11-juin-19	AGO 2020	€ 1 550 514	780 545,00

Les délégations d'augmentation de capital sont globalement plafonnées à € 20 000 000

Autorisations résiduelles
€ 10 000 000
€ 10 000 000
€ 10 000 000
€ 5 000 000
€ 30 000 000
€ 1 550 514
€ 10 000 000
€ 1 542 735
€ 769 969



